

VILLE DE CIRES-LÈS-MELLO
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE
L'OISE

—
Arrondissement de Senlis

—
CANTON DE
MONTATAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS

—
N° 2026-06

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À
L'ASSOCIATION DU SECOURS CATHOLIQUE AU TITRE DE L'ANNÉE 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 12 janvier à 19h00 heures, le conseil d'administration du C.C.A.S, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de monsieur Alain GUÉRINET, Président.

Étaient présents :

Alain GUÉRINET,
Président,

Caroline MARTIN,
Vice-Présidente,

Ingrid TUQUET, Fabien DELVALLET, Josiane VANDRIESSCHE, Jean-Claude DAUTOIS
Membres élus du conseil d'administration.

Amandine CARON, Danielle KNEPPER, François PETIT, Pascale CHILTE, Marie-Josée MARTIN
Membres nommés du conseil d'administration.

Était absent : Sandrine GRESSIER

Secrétaire de séance : Julie LAMY

Date de convocation : 6 janvier 2026
Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de présents : 11
Nombre de procurations : 0
Nombre de votants : 11
Nombre d'absents : 1

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.123-4 à L123-8,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2131-1 à L.2131.8,

Vu le décret 95-561 du mai 1995 concernant le fonctionnement des CCAS,

Considérant le souhait du conseil d'administration d'accompagner financièrement une association du territoire qui œuvre chaque année pour les familles Ciroises les plus défavorisées,

Entendu l'exposé de monsieur le président,

Après en avoir délibéré,

Adopte la décision suivante : à l'unanimité

Article 1^{er} : Le conseil d'administration fixe le montant de la subvention de fonctionnement à verser à l'association du Secours Catholique pour l'année 2026 à 100 euros

Article 2 : Le président du C.C.A.S est autorisé à signer toutes les pièces relatives à cette délibération.

Fait, délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Le président,



Alain Guérinet
Alain GUÉRINET
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en
sous-préfecture
De l'affichage le
Et de la publication